



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/DMC/2022-167

23/02/2022

Date de mise en application : 17/02/2022

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Arrêté du 17 février 2022 portant inscription sur la liste d'aptitude (inspection générale de l'agriculture 2ème classe)

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(ETS)PP

Résumé :

Textes de référence : Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Décret n° 2001-1038 du 8 novembre 2001 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture et notamment son article 7.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 17 FEV. 2022

portant inscription sur une liste d'aptitude (inspection générale de l'agriculture)

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2001-1038 du 8 novembre 2001 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture et notamment son article 7 ;

Vu l'avis de vacance de deux emplois d'inspecteur général de l'agriculture de 2ème classe publié au Journal officiel de la République française du 3 octobre 2020 et sur la place de l'emploi public;

Vu l'avis émis par la commission de sélection chargée de proposer l'inscription sur une liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'agriculture de 2ème classe, réunie le 3 décembre 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'agriculture de 2ème classe est établie comme suit :

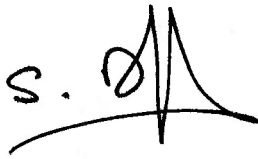
- M. BOUVILLE Boris,
- Mme PRION Régine.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **17 FEV. 2022**

Le ministre de l'agriculture,
et de l'alimentation,
Pour le ministre,
La secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, consisting of the initials 'S. D.' followed by a stylized, vertical stroke that resembles a triangle or a sharp peak, all underlined with a horizontal line.

Sophie DELAPORTE